

« Atelier National Multi Acteurs sur les Produits Forestiers non Ligneux (PFNL) : Lever les barrières pour un développement des entreprises de transformation des PFNL »



RAPPORT FINAL

Juin 2014

Sommaire

I. INTRODUCTION	3
1.1. Résumé.....	3
1.2. Contexte et justification.....	3
1.3. Objectifs de l'atelier.....	4
1.4. Résultats attendus.....	4
II. DEROULEMENT DE L'ATELIER	5
2.1. Cérémonie d'ouverture	5
2.2. Présentations.....	6
2.2.1. Présentation 1 : Législation forestière et exploitation de produits forestiers non ligneux (forces, faiblesses, recommandations).....	6
2.2.2. Présentation 2 : Financement et Fiscalité appliqués aux de Petite et moyenne entreprise et industrie (PME/PMI) basées sur les PFNL (Forces, Faiblesses, recommandations).....	8
2.2.3. Présentation 3 : Leçons apprises des initiatives d'appui au développement d'entreprises PFNL,.....	9
2.3. Témoignages de Producteurs de Produits Forestiers Non Ligneux.....	12
2.4. Débat sur les présentations et les témoignages.....	13
2.5. Visite de stands d'exposition des PFNL.....	13
III. Conclusion et recommandations	14

I. INTRODUCTION

1.1. Résumé

Le 09 juin 2014 s'est tenu au Centre Korè de Ségou, un Atelier National Multi Acteurs sur les Produits Forestiers non Ligneux (PFNL) sur le thème **«Lever les barrières pour un développement des entreprises de transformation des PFNL»**. Cet atelier organisé par l'ONG SAHEL ECO en partenariat avec la coalition RRI au Mali, dans le cadre de la quinzième édition de la quinzaine de l'environnement, et placé sous la présidence du Représentant du Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement, M. Ibrahim MAIGA, a permis à plus d'une soixantaine de participants (décideurs politiques, élus locaux, partenaires techniques et financiers, services techniques, ONG, secteur privé, producteurs de produits forestiers non ligneux, etc) d'échanger sur les thèmes ci-après:

- Législation forestière et exploitation de produits forestiers non ligneux (forces, faiblesses, recommandations),
- Financement et Fiscalité appliqués aux petites et moyennes entreprises et industries (PME/PMI) basées sur les PFNL (Forces, Faiblesses, recommandations),
- Leçons apprises des initiatives d'appui au développement d'entreprises PFNL,
- Témoignages de Producteurs de Produits Forestiers Non Ligneux.

A la suite des présentations suivies de débats fructueux, les participants ont formulé des recommandations au Gouvernement, à l'Assemblée Nationale, aux élus locaux, aux acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles, aux laboratoires d'analyse, aux institutions de recherche, aux petits entrepreneurs producteurs de produits forestiers non ligneux, aux institutions financières, aux ONG, Communicateurs, Medias et partenaires d'appui au développement et au organisateurs de la quinzaine de l'environnement

Une visite de stands sur les produits transformés par les entrepreneurs appuyés par Sahel Eco par les participants a mis aux travaux de cet atelier vers 13 heures

1.2. Contexte et justification

Au Mali, l'exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL) (produits de cueillette, apiculture, etc) constituent une source importante de revenus, pour le développement de petites et moyennes entreprises, pour la sécurité alimentaire, etc. Toutefois, l'exploitation abusive des forêts compromet dangereusement le potentiel productif, à savoir les arbres, dont proviennent ces produits forestiers non ligneux. Comme stratégie d'incitation des communautés locales à s'investir dans la production la plantation et la conservation des arbres dont elles exploitent les produits dans la forêt et hors forêts, beaucoup d'organisation d'accompagnement appuient les populations locales dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets de valorisation des produits forestiers non ligneux.

Il ressort d'une étude de capitalisation des expériences en cours en matière de valorisation des produits forestiers non ligneux au Mali, réalisée par Sahel Eco en 2013 que le développement des filières de produits forestiers non ligneux fait face à certaines contraintes parmi lesquelles on peut citer :

- Une législation forestière non favorable au développement des entreprises forestières locales;
- Une fiscalité formelle et informelle inadaptée (prélèvement des taxes tout au long de la filière)
- Faible organisation des producteurs exploitants de produits forestiers non ligneux;
- Méconnaissance des entreprises forestières basées sur les PFLN par les institutions nationales (Assemblée Nationale, Ministères en charge de l'Environnement, du Commerce et de l'Entrepreneuriat) qui sont censées élaborer les politiques, lois et règlements par rapport à leur promotion.

C'est dans ce contexte que l'ONG Sahel Eco, en collaboration avec ses partenaires, organise, en marge des activités de la quinzième édition de la quinzaine de l'environnement, un atelier national multi acteurs, pour réfléchir avec les principaux acteurs sur les stratégies et actions pour un développement durable d'entreprises de transformation des produits forestiers non ligneux.

1.3. Objectifs de l'atelier

L'objectif global de cet atelier est de faire un plaidoyer auprès des décideurs politiques et législatifs en vue de susciter l'élaboration, l'adoption et d'opérer des changements dans les politiques, stratégies, projets et programmes et cadres législatifs, réglementaires et institutionnels plus appropriés pour la promotion des entreprises de transformation des produits forestiers non ligneux au Mali.

Les objectifs spécifiques sont :

- Faire connaître les entreprises de transformation des produits forestiers non ligneux par les décideurs politiques et législatifs (gouvernement et élus locaux), les services techniques concernés, la presse etc,
- Attirer l'attention des décideurs politiques (gouvernement et élus locaux) sur le rôle que peuvent jouer les entreprises basées sur les PFNL dans la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté, la création d'emplois, ainsi que les contraintes auxquelles font face ces entreprises,
- Formuler des recommandations pour promouvoir de manière durable les entreprises basées sur les PFNL au Mali.

1.4. Résultats attendus

- Les décideurs politiques sont informés sur le rôle que peuvent jouer les entreprises basées sur les PFNL dans la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté, la création d'emplois,
- Les décideurs politiques sont informés sur les contraintes auxquelles font face les entreprises de transformation des produits forestiers non ligneux,
- Les promoteurs d'entreprises de transformation des produits forestiers non ligneux sont informés sur les politiques et les textes législatifs et réglementaires qui régissent leurs activités.

- Des recommandations concrètes sont formulées pour la promotion durable des entreprises basées sur les PFNL au Mali.

II. DEROULEMENT DE L'ATELIER

2.1. Cérémonie d'ouverture



Deux discours ont marqué la cérémonie d'ouverture de l'atelier.

La Présidente du Conseil d'Administration de Sahel Eco, après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants, a rappelé qu'au Mali, plus de 70% de la population vivent dans des zones rurales tirant l'essentiel de leurs ressources de

l'agriculture, de la forêt et de ses ressources. Elle poursuivra en disant que la valorisation des PFNL (produits de cueillette, apiculture etc.) contribue grandement à l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages particulièrement ceux en milieu rural.

Avant de remercier la Coalition RRI pour son appui financier qui a permis l'organisation de cet atelier, la Présidente du Conseil d'Administration dira qu'elle n'a aucun doute sur la riche expérience que les participants ont eu à développer sur les différents aspects de la filière des PFNL et que les échanges seront fructueux et permettront de formuler des propositions de solutions pour lever les contraintes pour un développement durable et harmonieux des entreprises de transformation des PFNL.

La seconde intervention a été celle du représentant du Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement. Dans ses propos, il dira que la promotion des entreprises basées sur la transformation des produits non ligneux cadre parfaitement avec le premier axe stratégique du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR 2012-2017) qui porte sur la promotion d'une croissance accélérée, durable, favorable aux pauvres, créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenus et que le Ministère de l'Environnement de l'Eau et de l'Assainissement salue et saluera toute initiative visant la protection et la gestion durable de l'environnement,

En exhortant tous à participer activement aux débats pour mettre en relief les contraintes à lever pour un développement durable et harmonieux des entreprises de transformation des PFNL, le représentant du Ministre a donné l'assurance que les recommandations issues du présent atelier seront prises en compte dans la mise en œuvre des projets et programmes de son département.

Après ces deux discours, Monsieur Abdoulaye DIAKITE, 4^{ème} vice président du Haut Conseil des Collectivités a été désigné Président pour diriger les débats et Messieurs Drissa GANA et Farabé MOUNKORO de Sahel Eco ont les rapporteurs.

Après la présentation des participants (tour de table), le Secrétaire Exécutif de Sahel Eco a présenté les objectifs et résultats attendus de l'atelier ainsi que la proposition du programme qui a été adopté sans amendement.

2.2. Présentations

Trois présentations power point ont été faites :

2.2.1. Présentation 1 : Législation forestière et exploitation de produits forestiers non ligneux (forces, faiblesses, recommandations)

Cette présentation a été faite par Monsieur Bréhima Diabaté, Chargé de formation au GDFOR

Dans sa présentation qui a porté sur la définition des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), la législation forestière et les PFNL, les forces et faiblesses de cette loi et les recommandations, il est à retenir :

Définition : les PFNL sont tous les produits provenant de la forêt autre que le bois contenant de la lignine

Exemples :

- Les fruits (charnus ou gousses) des arbres forestiers, noix, amandes, graines ;
- Les feuilles (baobab),
- Les fleurs (kapokier à fleurs rouges),
- Les chenilles (du karité),
- Les champignons,
- Les termites (vriyrini) et termitières comme matière organique d'amendement des sols,
- Les sèves (vins de palme)
- La gomme,
- Les écorces,
- Les herbes (herbes fraîches et paille)
- Les produits de la faune sauvage : macro et microfaune (viande, les trophées : peaux, sabots, cornes etc..).

Cependant, il faut comprendre que d'une manière générale quand on parle de PFNL il s'agit des produits provenant surtout du règne végétal

Législation forestière et PFNL :

- **Exploitant forestier** : personne physique ou morale titulaire de carte d'exploitant forestier en cours de validité
- **Carte d'exploitant forestier** : titre délivré à une personne physique ou morale en vue de l'exercice de la profession d'exploitant de produits forestiers à titre temporaire ou permanent
- **Produits de cueillette** : produits forestiers non ligneux comprenant résines, latex, gomme, exsudats, fleurs, fruits, écorces, racines, feuilles, lianes,

herbes, champignons, bambous, raphias et tout autre produit forestier autre que le bois.

- **Titre d'exploitation** : document délivré pour la coupe, la récolte ou la collecte d'une quantité déterminée de produits forestiers ligneux ou non ligneux
- **Titre de transport** : document délivré pour le transport ou la circulation des produits forestiers ligneux ou non ligneux

- **Chapitre V de la loi N°10 028 du 12 juillet 2010** traite de l'exploitation commerciale, de la circulation, du stockage et du commerce international des produits forestiers.

- **Sur le plan Institutionnel** : la loi a prévu la création :
 - ✓ Du Conseil National des Forêts et des Produits Forestiers comme organe consultatif :
 - ✓ Des organisations professionnelles d'exploitants forestiers : ceux-ci peuvent s'organiser conformément à la législation en vigueur.
 - ✓ Seules les organisations de producteurs de produits forestiers immatriculées auprès des Chambres d'Agricultures conformément aux dispositions de la LOA et ses textes d'application et titulaires de cartes d'exploitant forestier, peuvent bénéficier de titres et contrats d'exploitation de produits forestiers.
 - ✓ Les associations ou coopératives régulièrement déclarées agréées par l'autorité compétente, ayant pour objet la protection de la nature, la conservation et l'utilisation durable des RN peuvent bénéficier de contrats pour la surveillance et la protection du domaine forestier national ; toutefois, celles reconnues d'utilité publique conformément aux dispositions de la loi, peuvent bénéficier de cartes d'exploitant forestier, de titres et de contrats d'exploitation de produits forestiers.

- **Forces de la législation** : elle prend en compte :
 - ✓ Toutes les dispositions relatives aux textes de la décentralisation,
 - ✓ Elle permet aux collectivités de prolonger la liste des essences forestières protégées de leur terroir conformément aux dispositions prévues par loi,
 - ✓ Elle permet aux Gouverneurs de région (exécutif régional) de faire une réglementation sur les produits forestiers (redevances ou taxations) non réglementés par les textes en vigueur dans leur circonscription.

- **Faiblesses** :
 - ✓ Conseil National des Forêts et des Produits Forestiers comme organe consultatif : n'a pas de répondants au niveau régional et local,
 - ✓ Loi n'est pas suffisamment diffusée
 - ✓ Elle n'est pas traduite en langues nationales,
 - ✓ Plusieurs décrets d'application ne sont pas encore pris
 - ✓ Le décret de transfert de compétence n'est pas encore pris.

- **Recommandations**:
 - ✓ **R1** : faire un plaidoyer en vue de la prise du décret de transfert des compétences et des ressources liées,
 - ✓ **R2** : étendre les organes consultatifs aux régions et cercles,

- ✓ **R3** : élaborer un plan de communication assorti d'une stratégie de diffusion des textes forestiers
- ✓ **R4** : mettre en œuvre le plan de communication
- ✓ **R5** : diligenter l'élaboration des décrets et des arrêtés prévus par la loi N°10 028 du 12 juillet 2010 déterminant les principes de gestion des ressources du domaine forestier national.

2.2.2. Présentation 2 : Financement et Fiscalité appliqués aux de Petite et moyenne entreprise et industrie (PME/PMI) basées sur les PFNL (Forces, Faiblesses, recommandations)

Le Mali est un pays émergeant en matière de promotion des investissements. Cela est certainement dû à la création de l'Agence pour la Promotion des Investissements. En effet, le Mali est devenue une référence en matière de promotion des investissements. Il est très généralement sollicité par les pays de la sous région et même ceux de l'Afrique Centrale.

L'agence appui et facilite la création des entreprises.

Préalables à la création d'entreprise : pour cela, il faut fournir un certain nombre de pièces qui nécessite de contacter un certain nombre de structures :

- Service des impôts
- INPS
- ANPE (Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi)
- Tribunal du commerce.

La création de l'API a permis la création d'un guichet unique au niveau duquel chacune des structures ci-dessus citée est représentée.

Financement :

Pour le financement et l'appui aux investissements, il est fonction d'un certain seuil d'éligibilité au code ou on accorde des facilités douanières (soit fiscal soit douaniers).

Les investissements sont classés suivant des régimes :

- Régime A : entre 12.000.000 et 250.000.000 FCFA
- Régime B : entre 250 millions et 1 milliard
- Régime C : plus de 1 milliard
- Régime D : montant supérieur à 12. 500.000 FCFA et en même temps une production exportée à hauteur de 80% ou plus. En ce moment, l'investisseur peut bénéficier d'exonération de 3, 4 ou 5 ans selon le niveau d'investissement ou en équivalent « exemption d'impôts » pendant un nombre d'années.

Fiscalité appliquée aux unités de production : Il y a des services au sein de l'Agence pour favoriser l'amélioration du climat des affaires ou l'environnement des affaires, ce qui passe par un certain nombre de points :

- Délais de création des entreprises,
- Revue à la baisse du montant du capital social en tenant compte des normes de la sous région,
- Permis de construire,
- Les impôts et taxes,

- ❖ Les visites pour l'acquisition de certificats sanitaires des travailleurs
- ❖ L'autorisation d'exercice annuel au compte de la commune
- ❖ La loi N° 08-033 du 11 Août 2008 relative aux installations classées pour la protection de l'Environnement et son décret d'application N°09-666/P-RM du 21 décembre 2012
- ❖ Les taxes ou règlements sécuritaires de l'entreprise
- Le raccordement à l'électricité,
- Commerce transfrontalier,
- Obtention de prêts,
- Critères de libre business,
- Exécution des contrats (respect des délais d'exécution des travaux)
- Protection des investissements (agents de l'administration souvent hostiles, sécurité, garantie)

Il existe une Carte de l'entreprenariat : ceci permet aux petits entrepreneurs (petite capacité) à se formaliser (en se regroupant en coopératives). Ce qui les permet de bénéficier de fonds et de crédits.

Forces : les forces peuvent se résumer comme suit :

- Un capital humain très expérimenté,
- Le caractère d'EPA (Etablissement Public à caractère Administratif) permettant une certaine autonomie administrative et financière dans la gestion,
- Un modèle dans la sous région et même en Afrique centrale,
- Premier pays réformateur en 2012 au sein de l'UEMOA,
- Facilitation des procédures d'établissement.

Faiblesses ou contraintes : On peut citer :

- Faiblesse du financement,
- Certaines missions de l'API sont exercées par d'autres structures ou services publics,
- Hostilité de certains cadres et services aux réformes (ex : contre le rabais des coûts de création)

Recommandations :

- Révision des textes et les recentrer,
- Information, formation et sensibilisation de tous les acteurs impliqués.

2.2.3. Présentation 3 : Leçons apprises des initiatives d'appui au développement d'entreprises PFNL,

Cette présentation, faite par Monsieur Amadou Tangara, chef du projet Trees For Livelihoods (T4L) s'articule autour de 4 points :

- Brève présentation de SAHEL ECO
- Aperçu sur les entrepreneurs de PFNL
- Les contraintes et défis pour les entrepreneurs de PFNL
- Quelques recommandations et perspectives

De cette présentation, il est à retenir :

SAHEL ECO est une ONG malienne créée en 2004, par la transformation organisationnelle en une structure nationale et autonome du programme de l'ONG britannique SOS Sahel International UK, qui travaillait au Mali depuis 1989

Domaine d'intervention : Environnement et Economie rurale

Vision : Etre une ONG africaine de référence en matière de gouvernance environnementale

Mission : Travailler avec les populations du Mali et des pays voisins de la sous région ouest africaine, afin d'améliorer leur niveau de vie à travers une meilleure gestion de l'environnement

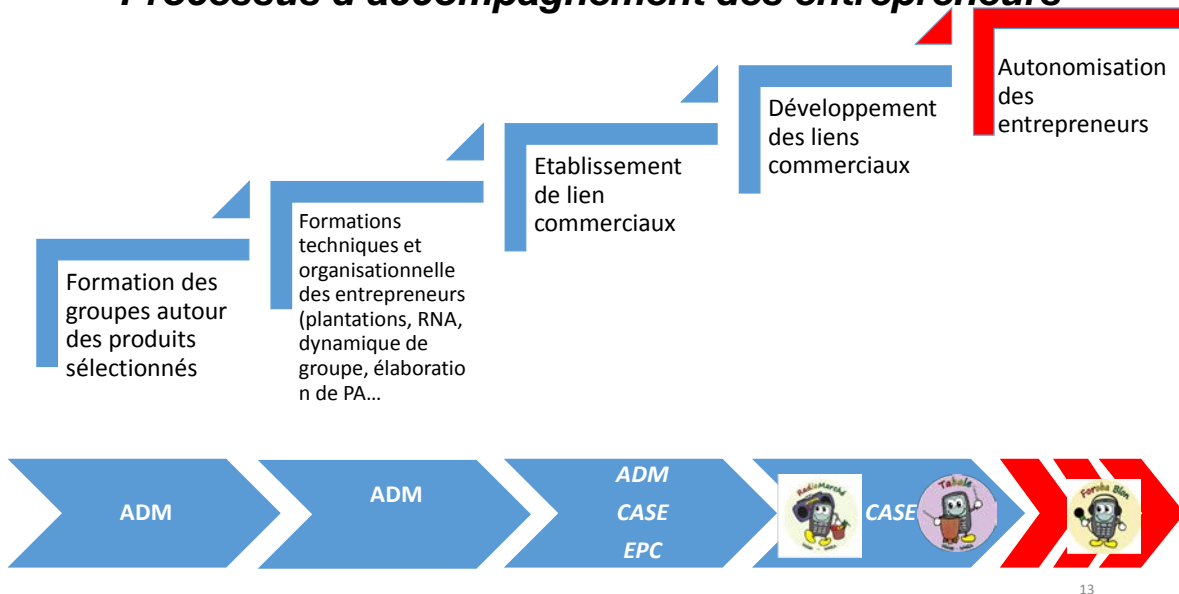
Historique de l'appui au PFNL

- Pour donner plus d'impact à ses actions d'amélioration de la couverture végétale et le revenu des populations rurales, Sahel Eco et ses partenaires ont appuyé la mise en place et la formation technique de 117 entreprises (1629 entrepreneurs dont 75% de femmes) de PFNL.
- Ces entreprises ont par la suite été butées à certains obstacles dont la difficulté d'accès à des marchés porteurs
- 16 produits sont actuellement concernés :

Amande de karité	Beurre de karité
Beurre + fakhoye	Miel
Cire	Graine de néré
Fruit de Tamarin	Sirop de tamarin
Sirop de raisin	Sirop de zaban
Fruit de detarium	Fruit de balanites
Sirop de balanites	Huile de balanites
Nattes et paniers	Sirop de baobab
- Six (06) structures accompagnent les entrepreneurs de PFNL

Type de structure	Dénomination de la structure	Nombre de groupement au Mali						Durée de l'accompagnement (an)
		GI	H	% H	F	% F	T	
ONG	TREE AID	134	329	13 %	2 179	87 %	2 508	9
	MARA	7	13	19 %	57	81 %	70	4
	ARAFD	29	107	10 %	956	90 %	1 063	5
	PACINDHA	11	59	21 %	227	79 %	286	4
	SAHEL ECO	117	409	25 %	1 220	75 %	1 629	9
OP	AOPP	26	874	12 %	6 406	88 %	7 280	4
TOTAL		324	1 791	14 %	11 045	86 %	12 836	

Processus d'accompagnement des entrepreneurs



Effets de la valorisation des PFNL :

- Amélioration de revenus
- Création d'emploi
- Amélioration du couvert végétal (plus de 150000 espèces locales plantés et ou entretenus en RNA)
- Prise de conscience accrue des populations envers leur environnement

Contraintes au développement des entreprises de PFNL

- ☞ La LOA bien que renforcée par d'autres réglementations et efforts d'amélioration du cadre juridique et institutionnel reste insuffisante pour soutenir et conforter les efforts de développement des petites et moyennes entreprises. Finalement, la volonté politique du Mali de passer à une économie agroindustrielle demeure compromise par une faible prise en compte des PME dans le cadre institutionnel actuel ;
- ☞ Le cadre juridique révèle aussi des incohérences et des insuffisances comme la faiblesse du dispositif juridique, l'insuffisance de textes appropriés, la méconnaissance des textes et leurs difficultés d'application ;
- ☞ Le cadre de concertation entre les différents acteurs reste insuffisant
- ☞ Une implication insuffisante des femmes dans les instances de prises de décision ;
- ☞ Un faible niveau d'alphabétisation des femmes ;
- ☞ Manque de plan stratégique de développement de partenariat entre les différents acteurs pour la gestion et la valorisation des PFNL.
- ☞ Les difficultés d'accès aux crédits adéquats (taux d'intérêt de 27% trop élevé)
- ☞ Les entrepreneurs ont souvent des problèmes à exploiter le bois issu des arbres entretenus en RNA dans leurs champs
- ☞ L'insécurité foncière limite certaines actions de RNA et de plantation

Recommandations et Perspectives

- Étendre le processus à d'autres zones
- Étendre les appuis aux autres acteurs des chaînes de valeur des PFNL
- Améliorer la structuration des acteurs (organisation, gestion, marketing ...)
- Plus de renforcement des capacités des entrepreneurs des acteurs
- Promouvoir un cadre institutionnel adapté (Exemple: agence pour le développement des PFNL au Burkina Faso)

- Promouvoir un environnement financier favorable (caisse populaire du Burkina est à 7% de taux d'intérêt pour les PFNL)
- Veillez à une application correcte de la loi 10-028
- Cela favorisera
- Autonomisation des entreprises à travers la mise en place d'entreprises sociales autour des PNFL
- Le démarrage de T4L
- Développer d'autres applications TIC (en cours SARIYAW, JIRI, SANJI)

2.3. Témoignages de Producteurs de Produits Forestiers Non Ligneux

Le 1^{er} témoignage a été fait par Monsieur Fidèle Koné, Président de la Société Coopérative Hirosin dans le cercle de Tominian. Dans ses propos, il dira que son organisation a été créée avec l'appui de Sahel Eco en 2006.

Les membres de notre coopération ont été organisés en groupe d'entrepreneurs autour de chaque produit que nous récoltons dans nos forêts. Sahel Eco nous a formés sur les techniques de transformation de ces produits. De nos jours, nous commercialisons le miel pur, le beurre amélioré, les graines de néré et nous tirons beaucoup de bénéfices.

Pour assurer la durabilité des ressources sur lesquelles nous prélevons les produits, nous faisons le reboisement et la régénération naturelle assistée (RNA). Une convention locale régleme la gestion des arbres dans nos champs, jachères et forêts.

Malgré cette réglementation locale soutenue par les collectivités locales, nous continuons à dénoncer la surexploitation des ressources forestières grâce à la délivrance des permis de coupe de bois par les services forestiers.

Le second témoignage a été celui de Salif Aly Guindo, le président de l'association Barahogon dans le cercle de Bankass. Selon lui, le Barahogon est une institution traditionnelle qui a été redynamisée et officialisée à travers un récépissé avec l'appui de Sahel Eco. L'association s'est beaucoup investi dans la protection de l'environnement notamment l'adoption de la technique RNA par plus de 80% de ses membres. Le couvert végétal est rétabli avec une densité d'arbre atteignant 150 arbres/ha sur certains terroirs.

Présentement, il y'a une dizaine d'entreprises de transformation de sirop et de jus de tamarin, de *Balanites aegyptiaca* et de raisin sauvage. Tous ces produits sont bien commercialisés.

Il finira son témoignage en disant que l'activité de vente de PFNL a été une source de revenu alternative à l'arrêt de l'activité du tourisme jadis très développé et cela à cause de la crise sécuritaire au Mali.

Le 3^{ème} intervenant est Madeleine Dembélé. Elle a été employée par Sahel Eco dans le cadre du projet Shea Tulu. Elle a surtout accompagné les entreprises de beurre de qualité à améliorer, diversifier et faire le marketing ce produit. Ainsi, elle a ajouté dans le même emballage le beurre de karité amélioré et le Fakoye pour la préparation d'une sauce bien appréciée au Mali. Elle a également entrepris des démarches auprès des super marchés et boutiques d'alimentation à Mopti, Ségou et Bamako pour la promotion de ce produit.

Enfin, au nom des maires des communes invitées, Monsieur Tièrè Blaise Dackouo, Maire de la commune rurale de Mandiakuy, cercle de Tominian a vivement remercié Sahel Eco pour leur participation à cet atelier. Dans son propos, il a surtout insisté sur le manque de communication et de collaboration entre les collectivités et les services techniques notamment les Eaux et Forêts. Cela est justifié par les multiples cas de saisie des permis

de coupe non conforme ainsi que le non respect des dispositions des conventions locales alors que le service des Eaux et forêts en est signataire.

2.4. Débat sur les présentations et les témoignages

A la suite des présentations et des témoignages, les intervenants au débats ont surtout fait beaucoup de commentaires et ont posé quelques questions qui portent sur :

- La persistance de la coupe abusive des arbres sur lesquels sont prélevés les PFNL et cela souvent avec la complicité des services forestiers
- Le manque de politique et de stratégie de promotion des PFNL au Mali
- La réticence des banques à accompagner les entreprises de PFNL et le taux d'intérêt très élevé des institutions de micro finance
- La reconnaissance légale des conventions locales
- Le manque de coordination entre les organisations d'appui au PFNL
- Les PFNL sont peu utilisés lors des rencontres, ateliers, séminaires et autres

Comme éléments de réponses aux questions, le Chargé de promotion et de valorisation des PFNL à la Direction Nationale des Eaux et forêts qu'il est étonné de connaître qu'il y'a autant d'entreprises et d'ONG sur ce secteur. Selon lui, les termes de références pour l'élaboration d'une stratégie nationale de PFNL sont finalisés. A ce sujet, le représentant de la Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP) a regretté le fait l'élaboration de ces termes de références n'a été participatif et a souhaité que suite du processus soit le plus participatif que possible en impliquant tous les autres acteurs du secteur et surtout la CNOP qui représente toutes les organisations paysannes (toute profession confondu).

Par rapport à la reconnaissance juridique des conventions locales, il existe un document de méthodologie d'élaboration des conventions locales, élaboré et validé par le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement. Toute convention locale élaboré conformément à ce guide sera reconnu et applicable à tous

La synthèse des débats a servi pour faire les recommandations de l'atelier

2.5. Visite de stands d'exposition des PFNL



Depuis les cérémonies de lancement de la quinzaine de l'environnement le 05 juin 2014 au MEROUBA, un stand a été préparé par Sahel Eco où sont exposés des produits transformés par les entreprises ou groupements appuyés par Sahel Eco et ses partenaires.

Les produits exposés sont le miel pur, le beurre de Karité amélioré, le beurre de Karité amélioré + Fakoye, les graines de néré, le sirop de Tamarin, de balanites et de raisin sauvage, l'huile de Balanites

Cette exposition a continué jusqu'au

9 juin en se transposant au centre Korè où l'atelier a eu lieu. Ainsi, après les travaux, les participants ont visité le stand et profité pour faire des achats des produits exposés.

III. Conclusion et recommandations

A l'issu des échanges et des débats très riches, le représentant du Ministre de l'Environnement, de l'Eau et l'Assainissement a clos les travaux de l'atelier après avoir remercié tous les participants pour leurs précieuses contributions.

Les participants ont formulé les recommandations suivantes :

1. Au gouvernement, à l'assemblée nationale, aux élus locaux, de traduire et diffuser dans les langues nationales la loi N°10 028 du 12 juillet 2010 déterminant les principes de gestion des ressources du domaine forestier national.
2. Au gouvernement de tout mettre en œuvre pour diligenter dans les meilleures délais l'élaboration des décrets et des arrêtés prévus par la loi N°10 028 du 12 juillet 2010 et la bonne application de cette loi.
3. Au gouvernement de tout mettre en œuvre pour étendre aux régions et cercles les organes consultatifs (Conseil National des Forêts et des Produits Forestiers prévu par la loi N°10 028 du 12 juillet 2010).
4. Au gouvernement d'accélérer le processus de transfert des compétences dans le cadre de la décentralisation suivi des mesures d'accompagnement adéquates;
5. Invite le gouvernement à se doter d'une Stratégie Nationale de Valorisation des PFNL dont les objectifs seraient entre autres :
 - a. la professionnalisation des acteurs des filières PFNL,
 - b. l'accroissement de la productivité et des productions des PFNL,
 - c. l'amélioration de la compétitivité et de la mise en marché des PFNL et enfin,
 - d. le renforcement du cadre juridique et institutionnel de la gestion et de l'exploitation des PFNL
6. Invite tous les acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles à renforcer leurs actions de gestion des parcs agro-forestiers, prioritairement par la régénération naturelle assistées (RNA),
7. Invite les laboratoires d'analyse et les institutions de recherche à s'investir dans le développement de normes phytosanitaires simples de contrôle de qualité et de détermination des caractéristiques des PFNL pour faciliter leur commercialisation à l'échelle nationale et internationale,
8. Invite les institutions de recherche et les artisans locaux à s'investir dans le développement de technologies et outils modernes adaptées et accessibles pour la transformation des PFNL,
9. Encourage les petits entrepreneurs producteurs de produits forestiers non ligneux à se formaliser en se regroupant en coopératives ou groupements d'intérêts économiques, voir l'interprofession pour bénéficier des fonds et crédits existants, et faciliter l'accès au marché,
10. Invite les institutions financières à développer des outils de crédit adaptés aux besoins des petites et moyennes entreprises de transformation des PFNL,
11. Aux ONG, Communicateurs, Medias et partenaires d'appui au développement de s'impliquer d'avantage dans l'information, la formation et la sensibilisation des acteurs impliqués dans toute la chaîne de production, de transformation et de commercialisation des PFNL,
12. Promouvoir, à travers tout le pays, l'approche «VOICE» basée sur l'utilisation des TIC pour fournir des Service d'Information sur le Marché (SIM) pour les PFNL,
13. Aux entrepreneurs de développer des foras et voyages d'échange d'expérience et des partenariats,
14. Aux organisateurs de la quinzaine de l'environnement de poursuivre sa délocalisation en mettant l'accent sur des débats interactifs entre tous les acteurs impliqués et les populations à la base;

Liste des participants

N°	Prénoms et noms	Structure	Adresse Tel	Adresse Email
1.	Ibrahim Maiga	AEDD	66 78 15 40	ibrahimmaiga@yahoo.fr
2.	Fouseyni Samaké	ORTM	76 05 52 79	fousamake18@yahoo.fr
3.	Abdoulaye Diakité	HCC	76 38 07 57	-
4.	Baba Antoine Berthé	APCAM	76 03 43 16	geradbko1@yahoo.fr
5.	Fousseyni Traoré	FAO-Mali	76 42 10 81	fousseyni.traoré@fao.org
6.	Korka Lougué	HDS	66 85 44 30	korbaloudue@yahoo.fr
7.	Yagama Tembily	Assemblée National	66 03 22 51	yagama.tembely@gmail.com
8.	Soumaïla Sogoba	OXFAM	76 45 70 40	ssogoba@oxfamamen.org
9.	Sakou Diarra	Directeur DRH	79 07 15 84	debeseyou@yahoo.fr
10.	Mamadou Cissé	DNH	76 47 24 28	mcissemaba@yahoo.fr
11.	Douba Dembélé	Radio Klédou	79 48 24 79/69 09 39 35	doubadembele@gmail.com
12.	Abdoul Kader Togola	Tonus Kati	76 18 18 88	zougou70@yahoo.fr
13.	Massa Soumou Koné	AMEPPE	66 79 83 33	moussa-kone07@yahoo.fr
14.	Yaya Niakaté	ARAFD	76 38 19 73	ynrakl@yahoo.fr
15.	Adama Samaké	DNEF	65 69 32 87	-
16.	Adama Traoré	Terre Jeune	66 85 25 92	terrejaunes@gmail.com
17.	Lanceney Sangaré	DNEF	66 88 05 36	-
18.	Issa Mamourou Coulibaly	DNEF	65 66 94 97	isamamourou41@yahoo.fr
19.	Sabary Dembélé	Maire de	75 44 24 87	-
20.	Tyerè Blaise Dakouo	Maire de Mandiakuy	66 93 29 44	-
21.	Sabéré Coulibaly	Maire Lanfiala	69 77 26 56	saberecoulibaly@yahoo.fr
22.	Abdoulaye Daou	Maire Diora	74 16 15 85	
23.	Dandiougou Danté	URTL	66 72 39 96	dantebandiougou@yahoo.fr

24.	Adama Camara	Cont-Ségou		-
25.	Moussa Kanté	E.Forêts	66 96 08 94	-
26.	Seydou Berhté	E.Forêts	66 62 20 57	bertheseuydou29@yahoo.fr
27.	Birama Diabaté	GEDEFOR	76 45 82 00	diabtragla@yahoo.fr
28.	Mohamed Cissé	Radio saniya de Ségou	6 22 83 50	Mohamedcisse866@yahoo.fr
29.	Rémy Coulibaly	Maire de Koula	63 41 84 66	-
30.	Djimdé Ogobara	DRACVN	66 95 65 08	ogobassadjima@yahoo.fr
31.	Mohamed Diakité	DRACVN	66 30 11 96	Mohameddiakite594@yahoo.fr
32.	Richard Dakouo	Maire	63 41 84 66	Richard.Dakouo@yahoo.fr
33.	Bintou Nimaga	Sahel Eco	66 71 56 34	b_nimaga@yahoo.fr
34.	Adama Fané	ARACPN-Ségou	66 97 51 83	Fadama70@yahoo.fr
35.	Madeleine Dembélé	Sahel Eco	60 69 42 01	
36.	Gaoussou Dramé	WORLD-VISION	66 66 28 16	kissoud@hotmail.com
37.	Aminata Diarra	USAÏD	20 70 27 00	adiarra@usaid@usaid.gss
38.	Salif Guindo	Bara-Hogon Bankass	79 35 78 10	-
39.	Korotimi Semou	Fasodemè Oufou Baye	64 45 22 60	-
40.	Ariëtte Coulibaly	Productrice PFNL Tominian		-
41.	Dieudonné Drabo	Segal Mairie de Baye	79 06 39 22	-
42.	Hamidou Traoré	Radio Songo	75 11 81 71	-
43.	Zoura Kamaté	Maire de Fangasso	73 01 31 34	mairiefangasso@yahoo.fr
44.	Amadou Diabaté	ONG-ADRA-Mali	76 17 53 19	amadoudiabate@gmail.com
45.	Maurice Koné	Tree-Aid	66 80 40 29	maurice.kone@treeaid.org.uk
46.	Siaka Diarra	PACINDHA	73 16 70 50	siaka@yahoo.fr
47.	Fidele Koné	Coop-Hirosin	77 66 96 26	
48.	Farabé Mounkoro	Sahel Eco	73 03 27 75	mounkoro1@gmail.com
49.	Amadou Sow	SRPV/Ségou	66 95 71 88	tadysow2002@yahoo.fr
50.	Abba Sangho	AEDD	66 82 81 85	abbs.sangho@yahoo.fr

51.	Ali M Boucoum	Coordinateur-EA	66 62 15 86	bocaly82@gmail.com
52.	Fousseini Diabaté	DREF/Ségou	63 37 43 46	foussendiabat@yahoo.fr
53.	Mamadou Sylla	DREF/Ségou	63 72 12 11	yougoo5599@yahoo.fr
54.	Fidele Koné	Tominian	77 66 96 26	-
55.	Soumana Kanta	CNOP	76 38 08 78	smkanta1@yahoo.fr
56.	Diarra Djenéba	Etudiante – Ségou	96 28 80 30	djmbadiarra349@yahoo.fr
57.	Guindo Soumaïla	Maire de Kani Bonzon	76 10 95 18	Ismael_quindo@yahoo.fr
58.	Pierre Dembélé	Sahel Eco	20 29 30 04/76 23 97 80	Pierre.sahleco@afribonemali.net
59.	Amadou Tangara	Sahel Eco	20 29 30 04/79 41 02 55	amtang.sahleco@afribonemali.net
60.	Drissa Gana	Sahel Eco	20 29 30 04/79 35 28 12	gana.sahleco@afribonemali.net
61.	Abdoulaye Sow	Sahel Eco	20 29 30 04	